



Swiss Football  
League

# RAPPORT ANNUEL 2023/24



## CONTENU

---

|                               |           |
|-------------------------------|-----------|
| <b>Rétrospective annuelle</b> | <b>03</b> |
| Rapport de la direction       | 03        |

---

|                                     |           |
|-------------------------------------|-----------|
| <b>Rapport financier</b>            | <b>15</b> |
| Rapport sur la situation financière | 16        |
| Rapport de l'organe                 | 20        |
| Compte d'exploitation ordinaire     | 23        |
| Bilan                               | 28        |
| Tableau des flux de trésorerie      | 30        |
| Annexe aux comptes annuels          | 31        |

# Une première réussie et la pose de jalons pour l'avenir

## LA DIRECTION

État au 30.06.2024



**CLAUDIUS SCHÄFER**  
CEO



**OLIVER WIRZ**  
COO/CFO, Deputy CEO



**FRANK SCHAFFNER**  
Chief Digital Officer



**SILVANO LOMBARDO**  
Chief Sports & Competition Officer



**MARC JUILLERAT**  
Chief Legal Officer



**PHILIPPE GUGGISBERG**  
Chief Communications Officer

La première saison qui se déroulait selon le nouveau mode de fonctionnement a offert un record de spectateurs aux clubs de la Swiss Football League (SFL): pour la première fois, plus de 3 millions de billets ont été vendus pour les matchs de la Credit Suisse Super League (CSSL) et de la dieci Challenge League (DCL). Hors du terrain, la SFL a poursuivi ses efforts stratégiques pour permettre à la ligue de poursuivre sa professionnalisation et sa numérisation.

# RAPPORT DE LA DIRECTION

## SFL



Avec 28'878 fans par match, les BSC Young Boys ont enregistré la moyenne de spectateurs la plus élevée de tous les clubs de la CSSL.

## Première saison avec le nouveau modus de compétition

Pour la première fois depuis 21 ans, la plus haute ligue de football suisse à nouveau regroupé 12 équipes. Entre 2003/04 et 2022/23, dix équipes s'étaient affrontées quatre fois chacune au cours du championnat. Avec la réforme du mode de fonctionnement et l'augmentation du nombre de clubs qui en a résulté, la «barre» a également fait son retour dans le football suisse à partir de la saison 2023/24. Après une première phase avec 33 tours, la ligue a été divisée en deux groupes, à savoir un «Championship Group» et un «Relegation Group» de six clubs chacun, afin de déterminer le champion et les participants aux compétitions européennes ainsi que le barragiste et le relégué. Avec le nouveau mode, un total de 228 rencontres de championnat plus deux matchs de barrage ont été disputés au cours de la saison 2023/24, soit 48 de plus que durant la saison précédente.

→ Vidéo explicative de blue Sport

## Il n'y a jamais eu autant de fans dans les stades

Pour la première fois dans l'histoire du football suisse, les 22 clubs des deux plus hautes ligues suisses de football ont enregistré plus de 3 millions d'entrées. La moyenne en Credit Suisse Super League fut de 11'340 fans par match et de 2'715 en dieci Challenge League.

Avec le passage de la CSSL de 10 à 12 clubs et les 48 matchs de championnat supplémentaires (228 au lieu de 180), on pouvait s'attendre à une augmentation du nombre total de visiteurs dans les stades. Avec le chiffre impressionnant de 2'562'789 fans, on enregistre finalement non seulement une augmentation, mais aussi un record absolu dans l'histoire de l'élite suisse.

En dieci Challenge League, ce sont surtout les duels en tête du classement qui ont généré un nombre impressionnant de spectateurs. Le promu, le FC Sion, a vendu en moyenne 6'542 billets – le record de la ligue ayant été annoncé par les Valaisans au dernier tour lors de la fête de la promotion devant 12'594 fans. La deuxième division a enregistré un total de 488'779 fans après 36 tours, soit une moyenne de 2'715 – le deuxième meilleur résultat de l'histoire de la ligue après les 2'806 fans de la saison 2016/17, lorsque le FC Zurich avait joué une saison en Challenge League.



«Elevate» – le nouveau ballon de match de la SFL dispose d'un code QR intégré pour offrir aux fans une nouvelle dimension en matière d'expérience footballistique.

## Les matchs de la SFL peuvent toujours être suivis sur les plateformes de blue Sport et de la SSR

La SFL a attribué les droits médiatiques nationaux des matchs des deux plus hautes divisions du football suisse à blue Entertainment AG avec son produit Blue Sports, et à la SSR avec ses chaînes dans les différentes régions linguistiques (RTS, SRF, RSI RTR) pour les cinq prochaines années, soit jusqu'à la fin de la saison 2029/30.

En plus de la diffusion de tous les matchs de la Super League sur blue Sport en télévision payante, ainsi que les barrages, un match de la plus haute ligue continuera à être diffusé à chaque tour en libre accès sur les chaînes de la SSR et dans toutes les régions linguistiques. Les highlights des 228 matchs de Super League seront également visibles chez les deux partenaires sur leurs plateformes respectives, à la TV et online. En DCL, blue Sport diffusera sur son canal gratuit «blue Zoom» le match phare de chacune des 36 journées. Toutes les rencontres de la deuxième division seront en outre disponibles en direct avec l'abonnement de blue Sport. Pour la DCL également, les chaînes de la SSR auront le droit de diffuser les highlights des 180 parties de la saison.



Pendant quatre ans, les clubs de la SFL ont utilisé l'ancien ballon de Molten comme équipement de jeu officiel.

## Macron devient le nouveau partenaire pour le ballon de match officiel

A partir de la saison 2024/25, toutes les équipes de la SFL joueront avec le nouveau ballon de match officiel «Elevate». La collaboration avec le fabricant italien d'articles de sport Macron a permis de développer un ballon unique et innovant qui ouvre une toute nouvelle dimension en matière de sensations. Un code QR intégré dans le design permet aux fans d'accéder aux jeux-concours exclusifs et aux informations autour de la SFL et du football suisse. Ce ballon produit exclusivement pour la Suisse sera utilisé pour toutes les parties de la CSSL et de la DCL durant cinq saisons.

Depuis la saison 2020/21, le «ballon officiel SFL» de Molten était utilisé en CSSL et en DCL. Durant cette période, 4'448 buts ont été marqués avec le tout premier ballon de match officiel de l'histoire du football suisse.



Sandro Stroppa, Paolo Beltraminelli, Benedikt Würth et Dominique Blanc (de g. à dr.) se réjouissent ensemble des fonds de promotion pour le football suisse à l'occasion de la remise du chèque au kybunpark.

## Près de six millions de francs pour le football suisse

En 2023, l'ASF et la SFL ont eu à nouveau le plaisir de recevoir des fonds des loteries suisses. La remise du chèque symbolique a eu lieu le vendredi 22 septembre à l'occasion du match international de l'UEFA Women's Nations League entre la Suisse et l'Italie à Saint-Gall.

Pendant la mi-temps du match au kybunpark, Paolo Beltraminelli, président de la Fondation suisse pour l'encouragement du sport, et Benedikt Würth, membre du conseil d'administration de Swisslos, ont remis le chèque d'un montant de 5'880'000 francs à Dominique Blanc (président de l'ASF) et Sandro Stroppa (vice-président de l'ASF et président de la Ligue Amateur). Les représentants du football ont exprimé leur gratitude pour ce soutien important pour l'année 2023. Ces fonds proviennent des bénéfices nets des deux sociétés de loterie, Swisslos et la Loterie Romande, réalisés l'année dernière.

## Silvano Lombardo nouveau «Chief Sports & Competition Officer» de la SFL

Le 1<sup>er</sup> octobre 2023, Silvano Lombardo (50 ans) a repris la fonction de Chief Sports & Competition Officer de la SFL. Il est également devenu membre de la direction en succédant à Adrian Knup qui a décidé de quitter la SFL après six ans.

Silvano Lombardo travaille depuis plus de 20 ans pour la SFL dans différentes fonctions. Après des débuts dans les domaines du marketing et du sponsoring, l'ancien footballeur de LNB aujourd'hui âgé de 50 ans, est responsable depuis 2015 de l'ensemble de la compétition, ce qui comprend également l'élaboration des calendriers. Parallèlement, il s'est tourné de plus en plus vers des projets dans le domaine du sport et a été responsable, par exemple, de l'introduction du «Tactical Feed» dans tous les stades de la SFL. Il a également soutenu, du côté technique, l'introduction réussie du «Video Assistant Referees» (VAR) dès ses débuts en Suisse.

Dans sa nouvelle fonction de membre de la direction, Silvano Lombardo s'occupera encore plus des différentes facettes du développement du football de haut niveau. La responsabilité principale dans le domaine de la compétition pour la création des calendriers ainsi

# RAPPORT DE LA DIRECTION

## SFL



La vidéo explicative de la SFL donne à toutes les personnes intéressées un aperçu de l'organisation et des activités de la ligue.

que la responsabilité de la programmation et du report des matchs font également toujours partie de ses attributions. De plus, le «Chief Sports & Competition Officer» est l'interface importante avec l'Association Suisse de Football (ASF) pour tous les aspects sportifs, par exemple dans les domaines des arbitres, de la promotion des jeunes talents et du football féminin d'élite.

## La SFL et les clubs introduisent des mesures mais rejettent le modèle en cascade

Après une large consultation, la SFL et ses clubs ont rejeté le modèle en cascade de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP). Ils ont considéré que ce modèle et son application dans la pratique n'atteignent pas leur but, sont unilatéraux et disproportionnés. Dans deux autres sous-projets sous le titre de travail «Progresso», d'importantes plateformes de dialogue ont été créées en même temps pour aborder les thèmes de la sécurité avec toutes les parties prenantes dans un cadre constructif. Ainsi, la SFL a déjà introduit l'automne dernier des alliances locales de stades et un partenariat est en train d'être mis en place avec les CFF dans le domaine des transports de supporters.

→ **Pour de plus amples informations**

## La nouvelle vidéo explicative de la SFL

La SFL présente une vidéo explicative montrant aux fans de foot et à toutes les personnes intéressées par le football des clubs suisses qui est la SFL et ce qu'elle fait. La vidéo informe sur la stratégie de la SFL et elle donne un aperçu de l'organisation du football des clubs en Suisse.

→ **Vidéo explicative de la SFL**



Granit Xhaka, Smilla Vallotto, Lia Wälti et Daniel Dos Santos (de g. à dr.) ont reçu leur prix lors de la Swiss Football Night.

## Les lauréates et lauréats de la Swiss Football Night

L'ASF et la SFL ont récompensé les meilleures joueuses et joueurs pour leurs performances extraordinaires au cours de l'année civile 2023 lors d'un gala organisé au Casino de Berne en collaboration avec les partenaires Credit Suisse, dieci, AXA et Swisscom.

Comme l'année dernière, Granit Xhaka a remporté le prix du «Credit Suisse Male National Player». Lia Wälti s'est assurée le prix de la meilleure joueuse de l'année de l'équipe nationale féminine suisse. Le trophée du «Credit Suisse Super League Player» est revenu à Meschack Elia. Daniel Dos Santos a été élu «dieci Challenge League Player», alors que Seraina Piubel la meilleure joueuse de l'AXA Women's Super League. Pour la deuxième fois consécutive, Fabian Rieder été élu «Credit Suisse Youngster Male». Enfin, Smilla Vallotto a triomphé dans la catégorie nouvellement créée «Credit Suisse Youngster Female».

## Attribution des licences pour la saison 2024/25

Dans le cadre de la procédure d'octroi des licences pour la saison 2024/25, la Commission des licences de la SFL a accordé à 20 clubs actuels de la SFL ainsi qu'à 2 aspirants à l'ascension de la Promotion League (Etoile Carouge FC et FC Rapperswil-Jona) le droit de jouer pour la saison correspondante. Alors que la première instance avait refusé la licence au FC Winterthur (critères non remplis dans le domaine des infrastructures) et au FC Schaffhouse (raisons financières), les deux clubs ont réussi, devant l'instance de recours pour les licences, à présenter les documents et confirmations demandés afin d'être autorisés à jouer dans la SFL en 2024/25.



Lors de l'assemblée générale ordinaire, les 22 clubs de la SFL ont voté sur les décisions en matière de personnel et d'organisation.

## 7<sup>e</sup> Networking Day de la SFL sur le thème des «défis»

Le 18 septembre 2023, le 7<sup>e</sup> Networking Day de la Swiss Football League a eu lieu à l'hôtel Schweizerhof à Lucerne. Une fois de plus, environ 120 participants des domaines de la sécurité et de la prévention des clubs, des autorités et d'autres partenaires se sont réunis.

Cette année, le Networking Day était placé sous le thème des «défis». Les exposés ont porté sur les défis de la prévention non policière des risques lors des matchs de football, sur les défis d'une promotion sportive ou de l'UEFA Women's EURO 2025 en Suisse, sur les défis du football belge, et pour finir en regardant un peu plus loin que le bout de son nez, sur les défis que le Tour de Suisse doit relever en matière de sécurité.

Le Networking Day a été complété comme toujours par le «networking» proprement dit pendant les pauses et le déjeuner.

## Les clubs de la SFL ont confirmé Philipp Studhalter à la présidence et ont élu un nouveau comité

Lors de l'Assemblée générale ordinaire de la Swiss Football League à Ittigen près de Berne, les représentants des 22 clubs ont réélu Philipp Studhalter, 47 ans, à la présidence du comité de la SFL pour deux ans. Patrick Burgmeier, Sandro Burki et Vincent Steinmann sont les nouveaux élus au comité de la SFL.

Le programme de l'AG prévoyait également les élections de renouvellement des différentes commissions juridictionnelles, dont les membres sont élus pour trois ans. Pour deux de ces commissions, les représentants des clubs étaient appelés à élire un nouveau président. Le nouveau président de la Commission des licences de la SFL est l'actuel vice-président Eric Kaltenrieder; la Commission disciplinaire sera désormais présidée par Pascal Tschan, qui occupait jusqu'à présent le poste de juge remplaçant de l'ordonnance disciplinaire en matière de compétition.

Une tâche centrale de l'AG est de décider des adaptations des règlements. Dans le Règlement sur la procédure disciplinaire de la SFL, les représentants des clubs ont suivi la proposition du comité d'introduire un article, sur la base duquel les déclarations

portant atteinte à l'honneur des joueurs et des fonctionnaires dans des interviews et dans les réseaux sociaux peuvent être sanctionnées disciplinairement. La proposition d'infliger une amende de 10'000 francs à un club qui emploie un non-amateur sans permis de travail valable, a également été adoptée.

Dans le Règlement de la SFL pour l'obtention des licences, les clubs ont accepté des simplifications dans le déroulement et ont approuvé la reprise des dispositions contraignantes du Règlement révisé de l'UEFA sur l'octroi de licences. Enfin, l'introduction d'alliances entre les clubs sur les sites des clubs de CSSL, visant à garantir un échange continu des informations entre toutes les parties concernées dans le cadre du rapport sur la sécurité, a été approuvée.

## Sécurité et prévention

Le 1<sup>er</sup> janvier 2024, Bernhard Kiener a pris ses fonctions de responsable de la sécurité de la SFL. Il comble ainsi le vide existant dans ce domaine. Âgé de 47 ans, il travaillait à la police cantonale bernoise, à Thoune, où il était, entre autres, régulièrement engagé comme chef d'intervention lors des matchs à domicile du FC Thoune.

La SFL a également mandaté l'Institut de droit pénal et de criminologie de l'Université de Berne pour l'accompagnement et le soutien scientifique dans le domaine de la prévention de la violence. Avec l'unité de recherche également rattachée à l'institut, la SFL pourra profiter de synergies. Le mandat se concentre sur la collaboration et le conseil aux clubs pour les aspects préventifs dans la procédure d'octroi des licences, sur une réforme de la fonction de responsable des supporters dans les clubs, ainsi que sur l'élaboration d'un nouveau concept pour le travail national avec les fans.

## L'UEFA augmente ses versements de solidarité

Depuis des années, la Swiss Football League s'est engagée au niveau européen pour augmenter les versements de solidarité aux clubs qui ne participent pas aux phases de groupes des compétitions européennes, et ce pour permettre à la majorité des clubs des compétitions nationales de bénéficier d'une compensation financière supplémentaire contribuant à la protection de l'équilibre (Competitive Balance) des ligues locales. Ces efforts ont été couronnés de succès: en septembre 2023, l'UEFA a décidé d'augmenter la part des attributions de 4 à 7% pour le prochain cycle 2024-27.

## DeinDeal devient le nouveau partenaire de la Swiss Football League

La plateforme d'e-commerce DeinDeal.ch a signé un contrat de deux ans en tant que partenaire de publicité de la CSSL. Dans le cadre de cette collaboration, l'entreprise présentera ses produits et ses services sur les bandes LED des stades de la CSSL, ce qui lui permettra d'augmenter sa visibilité. Le contrat entre DeinDeal AG et Ringier Sports AG, le commercialisateur global exclusif des droits publicitaires centraux de la SFL, est valable pour les saisons 2023/24 et 2024/25.

## La SFL met en place un système d'accréditation centralisé

La Swiss Football League (SFL) a fait un pas de plus vers la professionnalisation et la numérisation de ses services en introduisant, pour la saison 2023/24, un système d'accréditation centralisé pour tous les journalistes. Désormais, les demandes des médias pour tous les matchs de la CSSL et de la DCL se font exclusivement via ce système. Les demandes individuelles auprès des clubs sont supprimées. Pour les journalistes, il en résulte le grand avantage de pouvoir demander une accréditation média pour les 410 matchs de championnat des deux ligues supérieures via un seul portail et avec un seul accès. De leur côté, les 22 clubs de la SFL peuvent désormais traiter les demandes d'accréditation des journalistes directement dans un système centralisé et imprimer les accréditations journalières le jour du match à partir de cet outil.



## Les joueuses et les joueurs applaudissent les arbitres

La SFL et l'ASF ont participé activement à la «Week of the Referee» du 14 au 22 octobre 2023. L'objectif de cette semaine, organisée en collaboration avec six autres fédérations sportives nationales et soutenue par le programme de prévention «cool and clean» de Swiss Olympic, consistait à faire en sorte que les arbitres soient davantage appréciés et respectés.

Avec la «Week of the Referee» et le slogan «Respect Referee», l'ASF et ses départements SFL, Première Ligue et Ligue Amateur, ont exprimé leur respect et leur reconnaissance aux arbitres. Les clubs des cinq ligues masculines les plus élevées (CSSL, DCL, Hoval Promotion League, 1<sup>ère</sup> ligue et 2<sup>e</sup> ligue interrégionale) ainsi que des trois ligues féminines les plus élevées (AXA Women's Super League, NLB et 1<sup>ère</sup> ligue) ainsi que l'AXA Women's Cup ont manifesté leur solidarité par une action spéciale. Pour une fois, ce ne sont pas les arbitres qui sont entré en premier sur le terrain, mais bien les joueuses et les joueurs qui se sont ensuite aligné-e-s comme d'habitude avant d'applaudir l'équipe des arbitres à leur entrée sur le terrain.

## Servette et Baden remportent le Fair Play Trophy

Le Servette FC et le FC Baden 1897 ont été les équipes les plus correctes de la saison 2023/24. Les deux clubs ont remporté le trophée fair-play de leur championnat respectif et ils ont pu se réjouir d'une prime d'un montant de 50'000 francs.

Le Fair Play Trophy récompense après chaque saison les clubs de la CSSL et de la DCL qui ont comptabilisé le plus petit nombre d'avertissements et d'expulsions durant le championnat. Le classement est établi sur la base des points de pénalité pour les avertissements (1 point de pénalité), pour les expulsions suite à deux cartons jaunes (3 points de pénalité), et pour les expulsions directes (5 points de pénalité).

## RAPPORT DE LA DIRECTION SFL



Philippe Studhalter (président du comité de la SFL) et Claudius Schäfer (CEO SFL), remettent le diplôme du vainqueur du trophée fair-play de la CSSL à Alain Moscatello (Servette FC).



Heinz Gassmann (FC Baden) reçoit la distinction en tant que lauréat du trophée fair-play de la DCL des mains de Philippe Studhalter (président du comité de la SFL) et de Claudius Schäfer (CEO SFL).

## Lucerne et le Stade Nyonnais ont aligné le plus grand nombre de jeunes joueurs

Après le trophée M21 et les 7 ans du concept «Critères d'efficacité», le trophée de formation a vécu sa première saison en SFL. Le nouveau trophée additionne toutes les minutes de jeu accomplies par des joueurs suisses âgés de 21 ans ou moins pour chaque club sur l'ensemble de la saison alors qu'avec les critères d'efficacité, seules les titularisations dans la formation de départ étaient prises en compte.

La dotation totale s'élevait à 1,4 millions de francs dont 1 million versé à titre de contribution par la SFL et 400'000 francs par la Fondation pour la promotion du sport en Suisse.

Au total, 116 joueurs, nantis du passeport rouge à croix blanche et au bénéfice du statut M21 (soit 50 en CSSL et 66 en DCL), ont totalisé 312 points. Pour le calcul des contributions d'encouragement, le montant total du prix était divisé par le nombre de points obtenus, et avec ses 45 points, le FC Lucerne a encaissé la plus grosse part, soit 201'923 francs. Il était suivi par Grasshopper Club Zurich avec 73'496 francs, par le FC Winterthour avec 49'358 francs, et par le FC Bâle 1893 avec 47'657 francs.

En DCL, quatre clubs ont obtenu plus de 100'000 francs. Le FC Stade Nyonnais a encaissé la somme record de la ligue concernée, soit 116'666 francs. Il était suivi par le FC Baden 1897 (112'179 francs), par le FC Schaffhouse et par le FC Vaduz encaissant chacun 107'692 francs.

## Swiss Football League x Athletes Network

La Swiss Football League (SFL) et ses clubs assument leur responsabilité sociétale envers les joueurs de football, en servant d'interface entre les footballeurs et [Athletes Network](#), pour les aider à préparer un projet de carrière post-sportive. Grâce à cette collaboration avec Athletes Network, les joueurs ont accès à des offres précieuses qui les aideront à préparer au mieux leur avenir.

→ **Video** (en allemand)

## Mise en place d'une structure centrale de données SFL & CRM

Au cours de la saison 2023/24, la SFL a pu réaliser des progrès significatifs dans la consolidation et le développement des projets numériques lancés l'année précédente dans les domaines des archives médiatiques, de la saisie des données et du site web, et l'introduction continue de nouvelles fonctionnalités sur [sfl.ch](#), comme le développement des statistiques, l'intégration des données historiques des joueurs et la présentation claire des informations relatives aux transferts, mérite d'être soulignée. L'introduction d'un «matchcenter» centralisé, déjà utilisé par Grasshopper Club Zurich et par les BSC Young Boys, a constitué une base décisive pour la présentation uniforme des données des matchs des deux ligues.

Un autre projet central est la mise en place d'un data leak/CRM, une plateforme de stockage et d'analyse des données, qui a été confiée à la société Arema-metrix après une évaluation minutieuse. Les premières implémentations auprès de la ligue et de certains clubs ont pu être réalisées avec succès au cours du premier semestre 2024. En outre, en vue de la saison 2024/25, la SFL a lancé sa propre plateforme de streaming vidéo/OTT pour les droits médiatiques internationaux en dehors de la Suisse et des pays limitrophes, afin de tester des innovations telles que des contenus multilingues et de nouveaux modèles d'abonnement et de marketing.

En automne 2023, un sondage auprès des supporters, réalisé pour la première fois à l'échelle nationale en collaboration avec la société Two Circles, a permis d'obtenir de précieux renseignements sur les besoins et les souhaits des supporters. Les retours ont été intégrés dans des mesures concrètes visant à améliorer l'expérience footballistique. Toutes ces initiatives s'inscrivent dans la stratégie globale de la SFL visant à faire progresser la numérisation dans le football et à proposer aux clubs comme aux supporters des solutions innovantes qui constitueront la base des développements futurs.

## Communication

Pour la saison 2023/24, la SFL s'est engagée dans une nouvelle voie en matière de présence sur les réseaux sociaux. En collaboration avec l'agence Newsroom Communication AG, l'objectif consistait et consiste à augmenter le nombre de followers, la portée et l'engagement sur les canaux de la SFL au moyen de nouveaux formats de storytelling et d'une nouvelle identité visuelle. Après la première saison avec cette collaboration, tous les réseaux sociaux de la SFL ont enregistré une nette tendance à la hausse de ces valeurs de référence. Sur Instagram, qui reste la plateforme de réseaux sociaux la plus puissante, les contenus ont atteint 12 millions d'impressions durant toute la saison, ce qui correspond à une hausse de plus de 15% par rapport à la saison précédente. Durant la saison, une nouvelle possibilité permettant d'atteindre l'environnement de la SFL est apparue en cours de saison avec l'introduction de canaux business sur WhatsApp. Cette tendance a été suivie très tôt et elle a permis de générer 20'000 abonnés sur les chaînes des deux ligues jusqu'à la fin de la saison. Grâce aux données du partenaire statistique StatsPerform, des valeurs statistiques impressionnantes, comme par exemple le «Momentum», ont été intégrées dans la communication numérique. Et pour la première fois, un podcast de la SFL, destiné à informer la communauté du football également sur la piste audio, a été réalisé.

## Sport & Compétition

Au sein du département Sport & Compétition, dirigé par Silvano Lombardo depuis l'automne 2023, Joel Pfister soutient les clubs dans le domaine de l'analyse des matchs depuis janvier 2024. Il les aide à prendre des décisions fondées relatives aux performances. Dès 2017, tous les stades des clubs de la SFL ont été équipés d'un système de caméras qui produit de manière entièrement automatique le dit «Tactical Feed». Ce signal vidéo, mis à la disposition des clubs en direct pendant les matchs, se distingue de l'image télévisée par une perspective plus large permettant une vision plus analytique afin de mieux percevoir l'orientation tactique. Par le biais d'une plateforme vidéo centrale, les clubs ont en outre accès au Broadcast Feed (image TV) ainsi qu'au Tactical Feed de tous les matchs de la SFL. Enfin, en collaboration avec les clubs et les différents fournisseurs, le département Sport & Compétition met à disposition les conditions de base pour l'analyse des matchs, il gère l'infrastructure et il vise à innover dans un environnement dynamique et en constante évolution.

## Claudius Schäfer devient vice-président des «European Leagues»

Lors d'une assemblée générale extraordinaire, les membres des «European Leagues» ont élu le Portugais Pedro Proença comme nouveau président. Pour le poste de vice-président des «European Leagues» (Association des ligues européennes), le Comité directeur a désigné le CEO de la Swiss Football League, Claudius Schäfer.



Swiss Football  
League

# RAPPORT FINANCIER

## 2023/24



# Rapport sur la situation financière de la Swiss Football League pour la saison 2023/24



OLIVER WIRZ  
COO/CFO

**Le compte d'exploitation ordinaire de la saison 2023/24 présente un bénéfice de CHF 5'000 pour un chiffre d'affaires de CHF 39,8 millions. D'un point de vue financier, l'exercice clôturé peut être qualifié de réussi avec l'augmentation de la ligue et l'adaptation du modus de compétition qui en découle. Les défis futurs se profilent notamment dans le domaine des recettes provenant de l'exploitation des droits.**

## Messages clés

Au cours de l'exercice écoulé, la SFL a pu conserver une remarquable stabilité financière malgré les changements structurels. Il est réjouissant de constater que les objectifs budgétaires ambitieux ont pu être dépassés dans plusieurs domaines clés. Il convient de souligner en particulier l'engagement sans faille dans la promotion de la relève, dans laquelle la SFL continue d'investir des moyens considérables. Parallèlement, des mesures proactives ont été prises pour préparer la ligue à d'éventuels défis financiers dans le futur. Cet équilibre entre stabilité, performance et planification prospective constitue une base solide pour le succès continu de la SFL.

## Situation initiale: augmentation de l'élite et nouveau modus

La saison 2023/24 est marquée par l'augmentation de la Credit Suisse Super League (CSSL) à 12 équipes et l'adaptation du modus de compétition qui en découle, passant de 362 à 410 matches dans la SFL, ce qui a entraîné une hausse des coûts de production et d'autres ajustements opérationnels.

Au total, il en a résulté une baisse des recettes et des dépenses supplémentaires nettes d'environ CHF 1,8 million par rapport à l'ancienne structure de la ligue. Celles-ci se composent des postes suivants: droits médias en Suisse (notamment blue Entertainment AG), frais d'arbitrage (nouveau contrat avec l'ASF) et VAR, ainsi qu'analyse des matches, branding, mise en oeuvre de la commercialisation centralisée et droits médias.

## Explication des principaux postes

Avec CHF 37,5 millions, les **revenus provenant des droits TV et marketing** constituent à nouveau la colonne vertébrale financière de la SFL. Soit un dépassement du budget de près de CHF 0,6 million. Cela est dû en particulier à une tranche des recettes (Revenue Share) de la commercialisation centrale supérieure à ce qui était prévu au budget. Au total, **les recettes nettes après livraison et prestation** s'élèvent à CHF 39,6 millions, dépassant ainsi le budget de CHF 1,2 million. Les **recettes de titres** de 0,3 million de CHF contribue au dépassement du budget avec un plus de 0,2 million

# RAPPORT FINANCIER

## Rapport sur la situation financière

de CHF. Pour la première saison complète avec une stratégie de placement durable, nous continuons d'enregistrer un bon rendement.

En ce qui concerne les postes de dépenses, des économies peuvent être réalisées dans presque tous les domaines par rapport au budget. Avec 2,8 millions de CHF, les **frais de personnel** sont inférieurs de 0,1 million de CHF au budget. L'amélioration des salaires s'explique notamment par le retard pris dans l'occupation du poste Développement durable.

Le secteur **Digital, Broadcasting & Technology**, avec CHF 1,5 million, est inférieur d'environ CHF 0,3 million aux dépenses budgétées; et ce malgré le lancement et la mise en œuvre de projets stratégiquement importants tels que le «matchcenter» centralisé, le système d'accréditation, le système de gestion de contenu à l'échelle de la ligue ou la plateforme OTT, et grâce à la réalisation d'importantes économies de coûts grâce à des contrats renégociés.

Les dépenses pour **les arbitres, la VAR et les données/analyses de match** ont augmenté de 0,3 million de CHF pour atteindre 4,4 millions de CHF avec l'augmentation de la Super League. Les coûts supplémentaires ont pu être réduits de moitié grâce aux économies réalisées.

Le domaine **des commissions, conférences et conseils** présente une économie d'environ 0,1 million de CHF par rapport au budget, soit 0,7 million de CHF. Les réunions des groupes spécialisés avec la ligue et les clubs, introduites dans le cadre des stratégies 2023–2027, se sont entre-temps établies. **Marketing & Communications** clôture également mieux que le budget; les dépenses de 0,9 million de CHF sont exactement inférieures de 0,1 million de CHF au budget et s'expliquent par des coûts de mise en œuvre à nouveau plus faibles. Les dépenses pour la **RSE & Durabilité** s'élèvent à CHF 0,1 million, soit près de CHF 0,1 million de moins que le budget.

Les **indemnités au titre des droits d'auteur TV et marketing**, d'un montant total de CHF 25,5 millions, sont inférieurs de 1,7 million à ceux de l'année précédente en raison de l'élargissement de la ligue et de l'adaptation du modus. Le montant dépend strictement

de la clé de répartition convenue avec les clubs. Une légère diminution des dépenses résulte du non-respect partiel de certaines directives techniques par certains clubs de la dieci Challenge League.

Au total, les autres charges d'exploitation s'élèvent à CHF 33,7 millions et sont donc inférieures de CHF 0,8 million au budget.

La **situation financière de la SFL** se trouve actuellement encore stable. La direction de la SFL s'efforce toujours de réduire les coûts sans pour autant diminuer les prestations. Cela permet à la SFL de verser aux clubs une rémunération supplémentaire de 3,3 millions de francs pour la saison 2023/24, conformément à la décision du comité pour les dépenses dans le domaine de la relève et de la sécurité (+ CHF 2,4 millions par rapport au budget). Un excédent de CHF 1,1 million (+ CHF 0,6 million) provenant du fonds de l'équipe nationale est distribué aux clubs. Celui-ci doit être affecté à des projets de formation. Les fonds propres de la SFL s'élèvent désormais à CHF 654'377 (année précédente: CHF 649'377); les liquidités à la date de la clôture du bilan s'élèvent à CHF 2,0 millions.

### Promotion de la relève

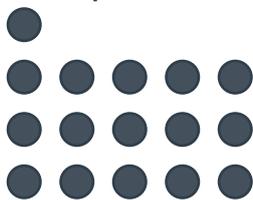
La **promotion de la relève** reste un pilier important de la stratégie de la ligue. Pour la saison 2023/24, un total de CHF 10,3 millions sera affecté à la promotion de la relève via les comptes extraordinaires. La **Fondation suisse pour l'encouragement du sport** apporte une contribution essentielle à la promotion de la relève en mettant à disposition un total de CHF 3,9 millions, y compris les fonds supplémentaires de CHF 252'000 pour Footeco et de CHF 396'000 pour le Trophée de formation. Ces moyens supplémentaires permettront d'améliorer encore la qualité des programmes de la relève et d'augmenter l'incitation à une promotion efficace de la relève des clubs de la SFL – dans le but d'assurer durablement l'avenir du football suisse. CHF 3,2 millions seront générés par la **solidarité de l'UEFA** et versés aux clubs ne participant pas aux compétitions européennes de clubs dans un but précis pour leur promotion de la relève.

Les fonds sont affectés aux instruments de promotion de la relève **Label/Partenariats** avec CHF 4,2 millions, **Footeco** avec CHF 1,4 million et le **Trophée de formation**

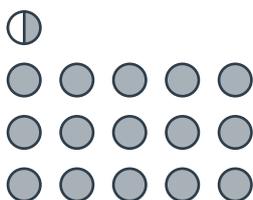
# RAPPORT FINANCIER

## Rapport sur la situation financière

### Équivalents plein temps à la SFL



Saison 2022/23  
16,0



Saison 2023/24  
15,5

avec également CHF 1,4 million. Il est particulièrement réjouissant de constater que le versement du Trophée de formation (anciennement Critères d'efficacité) a pu être augmenté de CHF 0,4 million par rapport à la saison précédente. Cela souligne l'engagement accru de la SFL dans la promotion des joueurs nationaux de moins de 21 ans.

### Collaborateurs et organisation de la SFL

À la fin de l'exercice de référence, au 30 juin 2024, la SFL employait 17 collaborateurs, soit une personne de moins que l'année précédente. En moyenne sur l'ensemble de la saison 2023/24, cela correspond à 15,5 postes à plein temps. Au secrétariat, cinq collaborateurs ont plus de dix ans d'ancienneté, trois ont entre quatre et huit ans et neuf collaborateurs ont une ancienneté de moins de trois ans. Nous sommes convaincus que ce mélange d'expérience et d'idées nouvelles nous permettra, en tant qu'organisation, de puiser dans nos ressources pour mettre en œuvre notre stratégie. Cette appréciation est soulignée par une enquête menée auprès des collaborateurs à la fin de la saison: les valeurs de satisfaction, d'implication et d'engagement au travail ainsi que la confiance dans la direction sont très bonnes à la SFL et se situent nettement au-dessus de la moyenne par rapport à d'autres employeurs.

### Contrôles et audits externes

Au cours de l'exercice écoulé, la SFL a été soumise à un contrôle fiscal pour les années 2017 à 2022 ainsi qu'à un contrôle AVS pour les années 2018 à 2022. Heureusement, ces deux contrôles n'ont donné lieu à aucune contestation matérielle. La documentation du système de contrôle interne (SCI) a en outre été actualisée au cours de l'exercice 2023/24. La société de révision a confirmé de manière positive l'existence du SCI et a constaté que des contrôles SCI appropriés étaient en place pour les principaux risques de processus. Cela souligne le soin et la précision de nos processus financiers et administratifs et renforce la confiance dans nos mécanismes de contrôle interne.

### Évaluation actuelle des risques

La gestion des risques fait partie intégrante de toute activité commerciale. L'identification, l'analyse, la gestion et la surveillance systématiques des risques importants doivent permettre de les reconnaître à temps ou de les minimiser autant que possible.

La gestion des risques de la SFL tient compte de facteurs internes et externes, y compris des développements nationaux et internationaux du football professionnel ainsi que d'une évaluation globale de l'environnement de l'entreprise. L'évaluation des risques prend en compte aussi bien les données financières calculées selon le Code des obligations (CO) que les indicateurs de risques basés sur les prescriptions réglementaires. Cette approche globale nous permet d'identifier les risques potentiels à un stade précoce et de prendre des contre-mesures appropriées. La confirmation positive de notre système de contrôle interne nouvellement documenté par la société de révision souligne l'efficacité de nos processus de gestion des risques et renforce la confiance dans notre capacité à réagir de manière appropriée aux défis futurs.

### Perspectives: Mise en œuvre de la stratégie et positions budgétaires 2024/25

Depuis un an et demi, la SFL poursuit la stratégie 2023–2027 avec la mise en œuvre de onze champs d'action stratégiques, chacun d'entre eux étant clairement placé sous la responsabilité d'un responsable de secteur d'activité. La direction définit et suit ensemble les étapes de la mise en œuvre des mesures et les thématise avec les clubs dans les groupes spécialisés établis. Les rapports sur l'état de la mise en œuvre et les éventuelles adaptations sont communiqués au comité. Les collaborateurs sont impliqués et leur contribution individuelle aux jalons est ancrée dans les objectifs personnels. En outre, la mise en œuvre de la stratégie est pleinement prise en compte dans le processus budgétaire. Entre-temps, plus d'un tiers des mesures ont été mises en œuvre avec succès.

Pour la deuxième saison depuis l'augmentation et l'adaptation du modus, des moyens inchangés sont disponibles pour être distribués aux clubs (clé de répartition 2023+). Le pourcentage de la distribution totale aux 12 clubs de CSSL par rapport aux 10 clubs de dieci Challenge League s'élève ainsi à 81,0 % contre 19,0 %.

Les droits TV et marketing se poursuivent avec les partenaires inchangés pour la période de 2021/22 à 2024/25 et rapportent depuis l'adaptation du modus environ CHF 35 millions par saison (au lieu de CHF 36 millions auparavant). Pour la commercialisation

# RAPPORT FINANCIER

## Rapport sur la situation financière

### Indemnités aux clubs 2024/25 pour le domaine de la formation



**Total**  
CHF 7'300'000

**Label de formation (1)**  
CHF 4'200'000

**Footeco (2)**  
CHF 1'600'000

**Trophée de formation (3)**  
CHF 1'500'000

des droits publicitaires centraux de la SFL depuis la saison 2021/22 et suivantes, Ringier Sports AG verse chaque année à la SFL un montant fixe. Si les recettes brutes fixées dans l'accord avec Ringier Sports AG sont dépassées, la SFL reçoit une part des recettes supplémentaires (Revenue Shares). La reprise du Credit Suisse par UBS n'a pas d'effet direct sur l'exécution du contrat de marketing central.

Le budget pour la saison 2024/25 a été élaboré avec la participation de toute la direction et approuvé lors de l'Assemblée générale extraordinaire de la SFL du 31 mai 2024. Dans les comptes ordinaires 2024/25, on s'attend à un bénéfice minimal de CHF 5'000 pour des charges et des produits équilibrés de CHF 38,2 millions. Le budget du compte d'exploitation extraordinaire 2024/25 prévoit de verser des indemnités de la relève en faveur des clubs à hauteur de CHF 4,2 millions pour le label de formation, CHF 1,6 million pour Footeco ainsi que CHF 1,5 million pour le trophée de formation.

#### Perspectives pour la saison 2025/26

Pour la saison 2025/26, de grands défis se profilent, en particulier dans le domaine des recettes de droits. En l'état actuel des choses, la SFL estime que les recettes provenant des droits de retransmissions et de la commercialisation pourraient diminuer. Cette prévision se base sur l'évolution actuelle du marché (poids plus important des compétitions internationales de clubs) et les négociations actuelles contractuelles. Sur la base de ces perspectives, la direction a initié, en collaboration avec le Comité de la SFL, une planification financière pluriannuelle. L'objectif est d'analyser les conséquences d'une éventuelle baisse du chiffre d'affaires et de développer des stratégies pour assurer la stabilité financière de la SFL et de ses clubs à moyen et long terme.

Malgré ces défis, des évolutions positives ont également été enregistrées: avec les recettes massivement plus élevées, l'UEFA a laissé entrevoir des paiements de solidarité nettement plus élevés pour les clubs qui ne participent pas aux compétitions européennes. Cela permettra de désamorcer le problème. Néanmoins, la planification pluriannuelle est entachée d'incertitudes, notamment en ce qui concerne le financement futur de la SFL et les distributions attendues aux clubs. La situation sera suivie

en permanence et les mesures seront adaptées si nécessaire.

Par ailleurs, il convient de noter que le futur traitement fiscal de la SFL est actuellement examiné par les autorités. Le résultat de cet examen n'est pas encore connu et pourrait avoir des répercussions sur la planification financière de la SFL. La SFL est en contact avec les autorités compétentes et suivra la situation de près.

#### Conclusion et remerciements

Tous ceux qui ont contribué au succès et à la stabilité financière de la SFL durant la saison 2023/24 sont ici chaleureusement remerciés. Il s'agit en particulier des collaborateurs, des partenaires, des sponsors et des autorités ainsi que des clubs et de leurs supporters. Les saisons à venir comporteront sans aucun doute des défis, mais la SFL est confiante de pouvoir les relever avec le soutien de tous ses partenaires et parties prenantes et de pouvoir continuer à façonner le football professionnel suisse avec succès. Tout à fait dans l'esprit de sa mission: la SFL pose, en collaboration avec les clubs, les bases d'un football professionnel passionnant, correct et sûr en promouvant sa place dans la société.

# RAPPORT FINANCIER

## Rapport de l'organe de révision



Ernst & Young SA  
Schanzenstrasse 4a  
Case postale  
CH-3001 Berne

Téléphone: +41 58 286 61 11  
www.ey.com/fr\_ch

A l'Assemblée générale de la  
**Swiss Football League, Berne**

Berne, le 25 octobre 2024

## Rapport de l'organe de révision

### Rapport sur l'audit des comptes annuels



#### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Swiss Football League (suivant SFL), comprenant le bilan au 30 juin 2024, le compte d'exploitation ordinaire et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 23 à 35) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



#### Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la SFL, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



#### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au comité SFL. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

# RAPPORT FINANCIER

## Rapport de l'organe de révision



2

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



### **Responsabilités du comité SFL relatives aux comptes annuels**

Le comité SFL est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le comité SFL est responsable d'évaluer la capacité de la SFL à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la SFL à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le comité SFL a l'intention de liquider la SFL ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



### **Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels**

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

# RAPPORT FINANCIER

## Rapport de l'organe de révision



3

### Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires



Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du comité SFL.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Marco Schmid  
(Qualified Signature)

Expert-réviseur agréé  
(Réviseur responsable)



Cédric Meyer  
(Qualified Signature)

Expert-réviseur agréé

## COMPTE D'EXPLOITATION ORDINAIRE

### 2023/24 avec budget 2024/25

|  | COMPTES<br>2023/24 | BUDGET<br>2023/24 | COMPTES<br>2022/23 | BUDGET<br>2022/23 |
|--|--------------------|-------------------|--------------------|-------------------|
| Cotisations des clubs                                    | 170'000            | 170'000           | 150'000            | 170'000           |
| Rétrocessions sur la redevance ASF                       | 55'000             | 55'000            | 55'000             | 55'000            |
| <b>COTISATIONS</b>                                       | <b>225'000</b>     | <b>225'000</b>    | <b>205'000</b>     | <b>225'000</b>    |
| Amendes  | 1'327'950          | 750'000           | 1'317'540          | 780'000           |
| Report dans le Fonds de sécurité                         | -470'000           | -449'000          | -280'000           | -678'000          |
| <b>ÉMOLUMENTS</b>  | <b>857'950</b>     | <b>301'000</b>    | <b>1'037'540</b>   | <b>102'000</b>    |
| Taxes administratives                                    | 130'360            | 80'000            | 114'200            | 80'000            |
| <b>RÉPARTITIONS</b>                                      | <b>130'360</b>     | <b>80'000</b>     | <b>114'200</b>     | <b>80'000</b>     |
| Droits d'auteur TV et marketing                          | 34'632'200         | 34'060'000        | 35'311'200         | 34'060'000        |
| Droits médias à l'étranger, data, licences               | 2'611'002          | 2'742'000         | 1'239'717          | 2'762'000         |
| Autres revenus Marketing & TV                            | 301'672            | 163'000           | 207'366            | 158'000           |
| <b>REVENUS DES DROITS D'AUTEURS (TV &amp; MARKETING)</b> | <b>37'544'874</b>  | <b>36'965'000</b> | <b>36'758'283</b>  | <b>36'980'000</b> |
| Licences UEFA, contribution UEFA                         | 237'500            | 250'000           | 237'500            | 280'000           |
| Taxe de participation FC Vaduz/LFV                       | 519'128            | 515'000           | 882'373            | 485'000           |
| Autres recettes  | 80'813             | 70'000            | 2'005              | 70'000            |
| <b>RECETTES DIVERSES</b>                                 | <b>837'441</b>     | <b>835'000</b>    | <b>1'121'879</b>   | <b>835'000</b>    |
| <b>RECETTES NETTES APRÈS LIVRAISON/PRESTATION</b>        | <b>39'595'625</b>  | <b>38'406'000</b> | <b>39'236'902</b>  | <b>38'222'000</b> |

→

## COMPTE D'EXPLOITATION ORDINAIRE

### 2023/24 avec budget 2024/25

|  | COMPTES<br>2023/24 | BUDGET<br>2023/24 | COMPTES<br>2022/23 | BUDGET<br>2022/23 |
|--|--------------------|-------------------|--------------------|-------------------|
| Salaires   | -2'144'923         | -2'222'000        | -2'166'266         | -2'355'000        |
| Travaux de tiers                                       | 0                  | 0                 | -50'341            | 0                 |
| Indemnités de frais                                    | -179'710           | -145'000          | -197'343           | -200'000          |
| AVS, CAF + AC  | -172'514           | -176'000          | -170'739           | -184'000          |
| Assurances du personnel                                | -23'607            | -24'000           | -18'613            | -26'000           |
| Caisse de retraite                                     | -220'620           | -244'000          | -227'716           | -259'000          |
| Formation  | -11'904            | -12'000           | -13'033            | -12'000           |
| Frais divers du personnel                              | -21'765            | -46'000           | -16'607            | -20'000           |
| <b>FRAIS DE PERSONNEL</b>                              | <b>-2'775'043</b>  | <b>-2'869'000</b> | <b>-2'860'659</b>  | <b>-3'056'000</b> |
| Assemblée générale/Conférences des clubs               | -32'934            | -34'000           | -28'075            | -37'000           |
| Comité   | -179'932           | -201'000          | -192'668           | -201'000          |
| Commission de transfert                                | -750               | -5'000            | 0                  | -5'000            |
| Commission de conciliation                             | 0                  | -1'000            | 0                  | -1'000            |
| Autorités disciplinaires                               | -33'486            | -65'000           | -28'074            | -65'000           |
| Commission des licences                                | -31'743            | -45'000           | -59'234            | -45'000           |
| Administration des licences                            | -81'728            | -100'000          | -13'618            | -122'000          |
| Fiduciaire pour les licences                           | -139'066           | -140'000          | -143'170           | -140'000          |
| Experts pour les licences                              | -24'918            | -25'000           | -25'823            | -35'000           |
| Autorité de recours pour les licences                  | -1'448             | -5'000            | -20'315            | -5'000            |
| Tribunal de recours                                    | 0                  | -5'000            | -6'750             | -5'000            |
| Conférences diverses                                   | -50'424            | -68'000           | -42'235            | -68'000           |
| Études internes  | 0                  | 0                 | -10'000            | 0                 |
| European Leagues/World Leagues Association             | -67'200            | -68'000           | -81'739            | -68'000           |
| Charges sociales pour les membres                      | -12'557            | -24'000           | -9'639             | -24'000           |
| <b>FRAIS DES COMMISSIONS,<br/>CONFÉRENCES/CONSEILS</b> | <b>-656'184</b>    | <b>-786'000</b>   | <b>-661'339</b>    | <b>-821'000</b>   |
| Mise en oeuvre des droits médias                       | -73'058            | -79'000           | -51'156            | -164'000          |
| Hospitalité  | -42'945            | -110'000          | -86'071            | -110'000          |
| Plateformes de contenus (site web)                     | -170'862           | -173'000          | -170'183           | -198'000          |
| Archives/data/digital                                  | -1'260'442         | -1'404'000        | -1'547'364         | -1'220'000        |
| <b>DEP. DIGITAL, TV &amp; TECHNOLOGY</b>               | <b>-1'547'307</b>  | <b>-1'766'000</b> | <b>-1'854'775</b>  | <b>-1'692'000</b> |
| Divers mise en oeuvre marketing/communication          | -298'895           | -376'000          | -203'923           | -450'000          |
| Branding (marque)                                      | -37'509            | -54'000           | -43'821            | -54'000           |
| Événements   | -111'621           | -115'000          | -110'319           | -115'000          |
| Rapport annuel   | -41'160            | -40'000           | -41'101            | -40'000           |
| Création de contenu                                    | -241'408           | -274'000          | -285'669           | -332'000          |
| Relations publiques                                    | -136'629           | -110'000          | 0                  | -110'000          |
| <b>DEP. MARKETING &amp; COMMUNICATIONS</b>             | <b>-867'222</b>    | <b>-969'000</b>   | <b>-684'833</b>    | <b>-1'101'000</b> |

→

## COMPTE D'EXPLOITATION ORDINAIRE

### 2023/24 avec budget 2024/25

|   | COMPTES<br>2023/24 | BUDGET<br>2023/24 | COMPTES<br>2022/23 | BUDGET<br>2022/23 |
|---|--------------------|-------------------|--------------------|-------------------|
| Assurances choses et RC                             | -56'047            | -52'000           | -55'399            | -58'000           |
| Indemnités à la SUISA                               | -20'850            | -24'000           | -18'860            | -24'000           |
| TVA, réduction de l'impôt préalable                 | -27'335            | -10'000           | -29'672            | -10'000           |
| <b>ASSURANCES ET TAXES</b>                          | <b>-104'232</b>    | <b>-86'000</b>    | <b>-103'932</b>    | <b>-92'000</b>    |
| Travaux juridiques                                  | -42'867            | -30'000           | -16'281            | -30'000           |
| Frais de procédure/Frais de recours                 | -20'128            | -20'000           | -31'300            | -20'000           |
| <b>TRAVAUX JURIDIQUES</b>                           | <b>-62'995</b>     | <b>-50'000</b>    | <b>-47'581</b>     | <b>-50'000</b>    |
| Subvention pour responsabilité sociale & durabilité | -122'947           | -180'000          | -45'050            | -180'000          |
| <b>RESPONSABILITÉ SOCIALE &amp; DURABILITÉ</b>      | <b>-122'947</b>    | <b>-180'000</b>   | <b>-45'050</b>     | <b>-180'000</b>   |
| Matériel de bureau/Imprimés                         | -13'647            | -28'000           | -11'377            | -28'000           |
| Informatique  | -78'695            | -76'000           | -93'815            | -81'000           |
| Ports, téléphone                                    | -24'469            | -28'000           | -27'679            | -28'000           |
| Cotisations, littérature spécialisée                | -283               | -2'000            | -1'337             | -2'000            |
| Comptabilité  | -65'179            | -47'000           | -53'907            | -42'000           |
| Coûts conseils TVA                                  | -6'108             | -3'000            | -3'000             | -3'000            |
| Révision des comptes                                | -28'676            | -28'000           | -26'565            | -28'000           |
| Traductions   | -22'790            | -30'000           | -20'852            | -30'000           |
| Frais divers d'administration                       | -2'288             | -3'000            | 0                  | -3'000            |
| <b>BUREAU ET ADMINISTRATION</b>                     | <b>-242'136</b>    | <b>-245'000</b>   | <b>-238'531</b>    | <b>-245'000</b>   |
| Location, énergie, nettoyage                        | -196'506           | -194'000          | -197'325           | -199'000          |
| Installations pour les bureaux                      | -15'960            | -16'000           | -2'954             | -36'000           |
| <b>FRAIS DE BUREAUX</b>                             | <b>-212'466</b>    | <b>-210'000</b>   | <b>-200'279</b>    | <b>-235'000</b>   |
| Cadeaux aux champions, distinctions                 | -7'154             | -15'000           | -9'952             | -15'000           |
| Autres distinctions                                 | -3'973             | -5'000            | -2'499             | -5'000            |
| <b>CADEAUX ET REPRÉSENTATION</b>                    | <b>-11'127</b>     | <b>-20'000</b>    | <b>-12'451</b>     | <b>-20'000</b>    |
| Arbitrage ASF                                       | -3'200'000         | -3'128'000        | -2'750'000         | -3'128'000        |
| Assistance vidéo à l'arbitrage                      | -754'505           | -1'086'000        | -942'913           | -801'000          |
| <b>COÛTS ARBITRAGE</b>                              | <b>-3'954'505</b>  | <b>-4'214'000</b> | <b>-3'692'913</b>  | <b>-3'929'000</b> |

→

## COMPTE D'EXPLOITATION ORDINAIRE

### 2023/24 avec budget 2024/25

|  | COMPTES<br>2023/24 | BUDGET<br>2023/24  | COMPTES<br>2022/23 | BUDGET<br>2022/23  |
|--|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Prime fixe CSSL                          | -17'280'000        | -17'280'000        | -18'000'000        | -17'280'000        |
| Primes de classement CSSL                | -3'252'000         | -3'252'000         | -3'252'000         | -3'252'000         |
| Prime fixe DCL                           | -4'000'000         | -4'000'000         | -5'000'000         | -4'000'000         |
| Prime fixe DCL                           | -500'000           | -500'000           | -500'000           | -500'000           |
| Indemnité selon exigences techniques DCL | -222'500           | -250'000           | -232'500           | -250'000           |
| Fair Play Trophy CSSL                    | -100'000           | -100'000           | -100'000           | -100'000           |
| Fair Play Trophy DCL                     | -100'000           | -100'000           | -100'000           | -100'000           |
| <b>INDEMNITÉS DROITS D'AUTEURS</b>       | <b>-25'454'500</b> | <b>-25'482'000</b> | <b>-27'184'500</b> | <b>-25'482'000</b> |
| Élaboration des calendriers              | -12'000            | -15'000            | -11'720            | -15'000            |
| Frais de compétition                     | -31'029            | -50'000            | -32'427            | -50'000            |
| Inspections des stades/CTJ               | -60'357            | -38'000            | -48'862            | -38'000            |
| Convention avec la Première Ligue        | -200'000           | -200'000           | -200'000           | -200'000           |
| L'analyse du jeu                         | -154'632           | -179'000           | -127'638           | -392'000           |
| <b>DONNÉES/ANALYSES DES MATCHS</b>       | <b>-458'017</b>    | <b>-482'000</b>    | <b>-420'646</b>    | <b>-695'000</b>    |
| <b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>     | <b>-33'693'637</b> | <b>-34'490'000</b> | <b>-35'146'829</b> | <b>-34'542'000</b> |

→

## COMPTE D'EXPLOITATION ORDINAIRE

### 2023/24 avec budget 2024/25

|  | COMPTES<br>2023/24 | BUDGET<br>2023/24 | COMPTES<br>2022/23 | BUDGET<br>2022/23 |
|--|--------------------|-------------------|--------------------|-------------------|
| Amortissements et corrections de valeur sur positions du capital immobilisé        | -48'261            | -90'000           | -37'240            | -90'000           |
| <b>AMORTISSEMENTS ET CORRECTIONS DE VALEUR SUR POSITIONS DU CAPITAL IMMOBILISÉ</b> | <b>-48'261</b>     | <b>-90'000</b>    | <b>-37'240</b>     | <b>-90'000</b>    |
| Frais bancaires et CCP (y compris impôts à la source étr.)                         | -6'286             | -2'000            | -1'543             | -2'000            |
| Coûts mandat de gestion CS   | -52'248            | -73'000           | -73'107            | -73'000           |
| Charges de titres  | 0                  | 0                 | -91'670            | 0                 |
| <b>DÉPENSES FINANCIÈRES</b>  | <b>-58'534</b>     | <b>-75'000</b>    | <b>-166'319</b>    | <b>-75'000</b>    |
| Recettes de titres   | 252'327            | 45'000            | 422'116            | 50'000            |
| <b>REVENU FINANCIER</b>  | <b>252'327</b>     | <b>45'000</b>     | <b>422'116</b>     | <b>50'000</b>     |
| Indemnités selon décision du Comité SFL  | -3'264'946         | -919'000          | -1'117'853         | -501'000          |
| Charges non imputables à la période  | 0                  | 0                 | -323'800           | 0                 |
| <b>CHARGES/DÉPENSES EXTRAORDINAIRES</b>  | <b>-3'264'946</b>  | <b>-919'000</b>   | <b>-1'441'653</b>  | <b>-501'000</b>   |
| <b>COMPTE D'EXPLOITATION EXTRAORDINAIRE</b>  | <b>0</b>           | <b>0</b>          | <b>0</b>           | <b>0</b>          |
| Impôts   | -2'531             | -3'000            | -1'316             | -3'000            |
| <b>IMPÔTS DIRECTS</b>  | <b>-2'531</b>      | <b>-3'000</b>     | <b>-1'316</b>      | <b>-3'000</b>     |
| <b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>  | <b>5'000</b>       | <b>5'000</b>      | <b>5'000</b>       | <b>5'000</b>      |

# BILAN

|   | 30.06.2024        |         | 30.06.2023        |         |
|---|-------------------|---------|-------------------|---------|
|   | ACTIFS            | PASSIFS | ACTIFS            | PASSIFS |
| <b>ACTIFS</b>   |                   |         |                   |         |
| ↓   |                   |         |                   |         |
| <b>ACTIFS MOBILISÉ</b>                                  |                   |         |                   |         |
| Caisse  | 0                 |         | 104               |         |
| Compte de chèques postaux                               | 333'828           |         | 336'967           |         |
| Banques   | 1'634'729         |         | 2'889'481         |         |
| <b>LIQUIDITÉS</b>                                       | <b>1'968'556</b>  |         | <b>3'226'552</b>  |         |
| Débiteurs   | 19'156            |         | 23'080            |         |
| <b>CRÉANCES APRÈS LIVRAISON/PRESTATION</b>              | <b>19'156</b>     |         | <b>23'080</b>     |         |
| Autres créances à court terme                           | 748'924           |         | 698'018           |         |
| Compte courant à l'ASF                                  | 391'947           |         | passiv            |         |
| Avoir clubs SFL   | 139'265           |         | 6'000             |         |
| <b>AUTRES CRÉANCES À COURT TERME</b>                    | <b>1'280'136</b>  |         | <b>704'018</b>    |         |
| Actifs transitoires                                     | 893'277           |         | 833'784           |         |
| Actifs transitoires envers les clubs de la SFL et tiers | 250'000           |         | 310'000           |         |
| <b>COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIFS</b>                 | <b>1'143'277</b>  |         | <b>1'143'784</b>  |         |
| <b>TOTAL ACTIF MOBILISÉ</b>                             | <b>4'411'126</b>  |         | <b>5'097'434</b>  |         |
| <b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>                                 |                   |         |                   |         |
| Titres  | 8'132'499         |         | 8'195'191         |         |
| <b>INVESTISSEMENT FINANCIER</b>                         | <b>8'132'499</b>  |         | <b>8'195'191</b>  |         |
| Mobilier secrétariat                                    | 32'529            |         | 65'057            |         |
| Bandes tournantes                                       | 1                 |         | 1                 |         |
| Informatique  | 15'732            |         | 31'464            |         |
| <b>MATÉRIEL, BIENS, CHOSES</b>                          | <b>48'262</b>     |         | <b>96'523</b>     |         |
| <b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>                           | <b>8'180'761</b>  |         | <b>8'291'714</b>  |         |
| <b>TOTAL ACTIFS</b>                                     | <b>12'591'887</b> |         | <b>13'389'148</b> |         |

# BILAN

|  | 30.06.2024 |                   | 30.06.2023 |                   |
|--|------------|-------------------|------------|-------------------|
|  | ACTIFS     | PASSIFS           | ACTIFS     | PASSIFS           |
| <b>PASSIFS</b>   |            |                   |            |                   |
| ↓  |            |                   |            |                   |
| <b>CAPITAL ÉTRANGER À COURT TERME</b>                    |            |                   |            |                   |
| Créanciers   |            | 924'428           |            | 505'754           |
| <b>ENGAGEMENTS APRÈS LIVRAISON/PRESTATION</b>            |            | <b>924'428</b>    |            | <b>505'754</b>    |
| Compte courant à l'ASF                                   |            | aktiv             |            | 1'061'947         |
| Créances envers les clubs de la SFL                      |            | 82'148            |            | 345'594           |
| Autres créances à court terme                            |            | 0                 |            | 66'264            |
| <b>AUTRES ENGAGEMENTS À COURT TERME</b>                  |            | <b>82'148</b>     |            | <b>1'473'806</b>  |
| Passifs transitoires                                     |            | 896'799           |            | 1'378'067         |
| Passifs transitoires envers les clubs de la SFL et tiers |            | 4'849'524         |            | 4'194'050         |
| <b>COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIFS</b>                 |            | <b>5'746'323</b>  |            | <b>5'572'118</b>  |
| <b>CAPITAL ÉTRANGER À LONG TERME</b>                     |            |                   |            |                   |
| Fonds de l'équipe nationale                              |            | 2'582'253         |            | 2'582'254         |
| Fonds de formation                                       |            | 2'323'251         |            | 2'324'080         |
| Fonds de sécurité  |            | 279'107           |            | 281'761           |
| <b>CAPITAL DES FONDS</b>                                 |            | <b>5'184'611</b>  |            | <b>5'188'094</b>  |
| <b>TOTAL CAPITAL ÉTRANGER</b>                            |            | <b>11'937'510</b> |            | <b>12'739'771</b> |
| <b>CAPITAL PROPRE</b>                                    |            |                   |            |                   |
| Capital  |            | 654'377           |            | 649'377           |
| <b>CAPITAL PROPRE</b>                                    |            | <b>654'377</b>    |            | <b>649'377</b>    |
| <b>TOTAL CAPITAL PROPRE</b>                              |            | <b>654'377</b>    |            | <b>649'377</b>    |
| <b>TOTAL PASSIFS</b>                                     |            | <b>12'591'887</b> |            | <b>13'389'148</b> |

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

|   | 30.06.2024        | 30.06.2023        |
|---|-------------------|-------------------|
| <b>TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE</b>                             |                   |                   |
| ↓   |                   |                   |
| Résultat de l'exercice  | 5'000             | 5'000             |
| Amortissements  | 48'261            | 37'240            |
| Plus-values (-) et moins-values (+) sur investissements           | -27'386           | -199'768          |
| Augmentation (-)/diminution (+) Créances livraison/prestation     | 3'924             | 163'349           |
| Augmentation (-)/diminution (+) Autres créances à court terme     | -576'118          | 225'357           |
| Augmentation (-)/diminution (+) Comptes de régularisation actifs  | 507               | 583'496           |
| Augmentation (+)/diminution (-) Engagements livraison/prestation  | 418'674           | 4'129             |
| Augmentation (+)/diminution (-) Autres engagements à court terme  | -1'391'658        | 1'028'397         |
| Augmentation (+)/diminution (-) Comptes de régularisation passifs | 174'205           | -2'429'965        |
| Augmentation (+)/diminution (-) Capital des fonds                 | -3'483            | 44'777            |
| <b>FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>           | <b>-1'348'074</b> | <b>-537'986</b>   |
| Investissements en matériel, biens, choses (y compris véhicules)  | 0                 | -17'965           |
| Investissements en placements financiers                          | -1'975'830        | -4'946'169        |
| Désinvestissements de placements financiers                       | 2'065'908         | 3'698'332         |
| <b>FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>          | <b>90'078</b>     | <b>-1'265'802</b> |
| <b>FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>            | <b>0</b>          | <b>0</b>          |
| <b>VARIATION DES LIQUIDITÉS</b>                                   | <b>-1'257'995</b> | <b>-1'803'788</b> |
| <b>JUSTIFICATIFS DES LIQUIDITÉS</b>                               |                   |                   |
| Liquidités au début de l'exercice                                 | 3'226'552         | 5'030'340         |
| <b>VARIATION NETTE DES LIQUIDITÉS</b>                             | <b>-1'257'995</b> | <b>-1'803'788</b> |
| Liquidités à la fin de l'exercice                                 | 1'968'556         | 3'226'552         |

# ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

## 1. INDICATIONS SUR LES PRINCIPES APPLIQUÉS DANS LES COMPTES ANNUELS

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions de la loi suisse, notamment l'article sur la comptabilité commerciale et la présentation des comptes du Code des obligations (art. 957 à 962).

La présentation des comptes requiert de la part du comité et de la direction des estimations et des jugements qui peuvent influencer le montant des actifs et des passifs, ainsi que des engagements éventuels au moment de l'établissement du bilan, mais aussi les charges et les produits de la période sous revue. Le comité et la direction décident à chaque fois, selon leur propre appréciation, de l'utilisation des marges de manœuvre légales existantes en matière d'évaluation et d'établissement du bilan.

## 2. PRINCIPES D'ÉVALUATION

### Monnaies étrangères

Pour la conversion des monnaies étrangères, les taux de change à la date de clôture sont utilisés pour le bilan, tandis que les taux de change moyens sont utilisés pour les transactions en cours d'année.

### Créances résultant de livraisons et de prestations

Les créances résultant de livraisons et de prestations sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les risques identifiables sur certaines créances sont pris en compte par des corrections de valeur individuelles (du croire) sur la base de valeurs empiriques. Il n'a pas été procédé à des corrections de valeur forfaitaires.

### Immobilisations financières

Les titres sont évalués à leur valeur d'acquisition à la date de clôture du bilan lors de leur acquisition à partir du 1.7.2019, déduction faite des corrections de valeur nécessaires. Les placements financiers non négociables ou les placements financiers sans valeur boursière ont également été comptabilisés à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur nécessaires. Aucune réserve de fluctuation n'a été constituée.

### Immobilisations corporelles mobiles

Les immobilisations corporelles mobiles sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements et des corrections de valeur. Les amortissements effectués se basent sur les taux d'amortissement fiscaux.

## 3. INFORMATIONS GÉNÉRALES

### Nom, forme juridique, siège social

La Swiss Football League est une association au sens des articles 60 et suivants du CC, dont le siège est à Berne.

## 4. EXPLICATIONS SUR LES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

| 4.1 Investissements financiers           | 30.06.2024       | 30.06.2023       |
|--|------------------|------------------|
| Titres au 01.07.                         | 8'195'191        | 6'747'587        |
| Acquisitions                             | 1'975'830        | 4'946'169        |
| Cessions et remboursements               | -2'065'908       | -3'698'332       |
| Plus-values boursières réalisées         | 72'915           | 400'364          |
| Moins-values réalisées                   | -45'529          | -108'927         |
| Plus-/moins-values non réalisées         | 0                | -91'670          |
| <b>TOTALE INVESTISSEMENTS FINANCIERS</b> | <b>8'132'499</b> | <b>8'195'191</b> |

### 4.2 Actifs transitoires

Charges payées qui concernent le prochain exercice ou produits ouverts pour la période actuelle:

|  | 30.06.2024       | 30.06.2023       |
|--|------------------|------------------|
| Hi-Pro GmbH; Competition Badges 2023/24                      | 0                | 24'840           |
| Radio Blind Power 2023/24                                    | 0                | 30'000           |
| Frais de licence 2022/23                                     | 0                | 60'000           |
| Frais de l'octroi des licences 2022/23                       | 0                | 60'141           |
| Sportec Solutions AG; Clôture du projet 2022/23              | 0                | 195'000          |
| Université de Berne; mandat dans le domaine de la prévention | 65'785           | 0                |
| Ringier Sports AG; Revenue Share 2022/23                     | 0                | 461'200          |
| Ringier Sports AG; Revenue Share 2023/24                     | 797'200          | 0                |
| Partie de recettes brutes ASF; délimitation nouveau contrat  | 250'000          | 250'000          |
| Divers décomptes ouverts                                     | 30'402           | 62'603           |
| <b>TOTALE DES COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIFS</b>           | <b>1'143'386</b> | <b>1'143'784</b> |

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

### 4.3 Comptes de régularisation passifs

Produits facturés et versements reçus pour périodes postérieures:

|   | 30.06.2024       | 30.06.2023       |
|---|------------------|------------------|
| Paiement en suspens à Origins Digital, France                                 | 0                | 91'743           |
| Versement déjà reçu de Konami 2023/24   | 0                | 116'400          |
| Paiement en suspens à Panorix Camvision                                       | 52'997           | 0                |
| Paiement en suspens à Altman Solon  | 60'000           | 0                |
| Paiement en suspens à Hawk Eye, Angleterre                                    | 85'600           | 149'962          |
| Paiement en suspens pour l'étude économique                                   | 114'900          | 0                |
| Gratification du personnel SFL  | 128'000          | 123'000          |
| Ringier Sports AG; Revenue Share 2022/23 resp. 2021/22                        | 425'000          | 425'000          |
| Paiement en suspens aux clubs pour la promotion de la relève                  | 3'264'946        | 1'117'853        |
| Paiement en suspens aux clubs de l'excédent du décompte de l'équipe nationale | 1'131'000        | 2'900'000        |
| Paiement en suspens à l'ASF pour les arbitres                                 | 112'497          | 112'497          |
| Paiement en suspens résiliation du contrat VAR/Datacenter                     | 0                | 226'000          |
| Divers engagements en suspens   | 371'383          | 309'662          |
| <b>TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIFS</b>                            | <b>5'746'323</b> | <b>5'572'118</b> |

### 4.4 Fonds de l'équipe nationale

|   | 30.06.2024       | 30.06.2023       |
|---|------------------|------------------|
| <b>RECETTES</b>   |                  |                  |
| ↓   |                  |                  |
| Quote-part facture EN ASF   | 2'000'000        | 2'000'000        |
| Participation à la facture de l'EN de l'ASF pour la Coupe du monde 2022 | 0                | 1'538'123        |
| <b>DÉPENSES</b>   |                  |                  |
| ↓   |                  |                  |
| Virement au Fonds de formation  | -869'000         | -600'000         |
| Utilisation de l'excédent, selon décision du comité                     | -1'131'000       | -2'900'000       |
| <b>SOLDE DU FONDS DE L'ÉQUIPE NATIONALE</b>                             | <b>2'582'253</b> | <b>2'582'253</b> |

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

| 4.5 Fonds de formation                               | 30.06.2024       | 30.06.2023       |
|--|------------------|------------------|
| <b>RECETTES</b>                                      |                  |                  |
| ↓  |                  |                  |
| Contributions de formation                           | 1'612'750        | 1'233'875        |
| Contribution de solidarité UEFA Champions League     | 700'000          | 700'000          |
| Allocation du Fonds de l'équipe nationale            | 869'000          | 600'000          |
| <b>DÉPENSES</b>                                      |                  |                  |
| ↓  |                  |                  |
| Contribution au Compte d'exploitation extraordinaire | -3'182'579       | -2'530'236       |
| <b>SOLDE DU FONDS DE FORMATION</b>                   | <b>2'323'250</b> | <b>2'324'079</b> |

| 4.6 Fonds de sécurité                                     | 30.06.2024     | 30.06.2023     |
|---|----------------|----------------|
| <b>RECETTES</b>   |                |                |
| ↓   |                |                |
| Quote-part des amendes du Compte d'exploitation ordinaire | 470'000        | 280'000        |
| <b>DÉPENSES</b>   |                |                |
| ↓   |                |                |
| Dépenses diverses, sécurité et domaines des fans          | -324'602       | -179'234       |
| Inspections de sécurité                                   | -148'051       | -97'750        |
| <b>SOLDE DU FONDS DE SÉCURITÉ</b>                         | <b>279'108</b> | <b>281'762</b> |

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

| <b>4.7 Compte d'exploitation extraordinaire 2022/23</b>           | <b>COMPTES<br/>2023/24</b> | <b>COMPTES<br/>2022/23</b> |
|---|----------------------------|----------------------------|
| <b>RECETTES</b>   |                            |                            |
| ↓   |                            |                            |
| Contribution de la Fondation suisse pour l'encouragement du sport | 3'873'000                  | 3'437'701                  |
| Contribution du Fonds de formation                                | 3'182'579                  | 2'530'236                  |
| Solidarité UEFA Club Competitions                                 | 3'230'376                  | 5'417'806                  |
| <b>TOTAL RECETTES</b>   | <b>10'285'955</b>          | <b>11'385'743</b>          |
| <b>DÉPENSES</b>   |                            |                            |
| ↓   |                            |                            |
| Solidarité UEFA Compétitions européennes des clubs                | -3'230'376                 | -5'417'089                 |
| <b>DÉPENSES POUR SUPER LEAGUE ET CHALLENGE LEAGUE</b>             | <b>-3'230'376</b>          | <b>-5'417'089</b>          |
| Frais de personnel  | -43'579                    | -43'000                    |
| Séances et inspections Commission de formation                    | -15'857                    | -18'646                    |
| Pertes sur débiteurs  | 0                          | 35'014                     |
| <b>DÉPENSES POUR RELÈVE M-21</b>                                  | <b>-59'437</b>             | <b>-26'632</b>             |
| Indemnités pour le label «Partenariats»                           | -4'187'742                 | -3'753'403                 |
| Footeco   | -1'408'400                 | -1'187'900                 |
| Trophée de formation  | -1'400'000                 | -1'000'000                 |
| <b>INDEMNITÉS LABEL DE FORMATION CSSL ET DCL</b>                  | <b>-6'996'142</b>          | <b>-5'941'303</b>          |
| <b>TOTAL DÉPENSES</b>   | <b>-10'285'955</b>         | <b>-11'385'023</b>         |
| <b>RÉSULTAT DU COMPTE D'EXPLOITATION EXTRAORDINAIRE</b>           | <b>0</b>                   | <b>0</b>                   |

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

### 4.8 Charges non imputables à la période 2022/23

Les charges non imputables à la période de CHF 323'800 dans les comptes ordinaires concernent l'augmentation du compte de régularisation passif concernant le fait que les objectifs du benchmarking de la couverture médiatique de la saison 2021/22 n'ont pas été atteints. Le montant total de ce compte de régularisation passif se compose d'une part d'une reclassification du du-croire de l'année précédente de CHF 101'200 et des charges non imputables à la période susmentionnée et s'élève au total à CHF 425'000, ce qui correspond à la diminution de la Revenu Share de Ringier Sports AG pour la saison 2021/22.

### 5. AUTRES INDICATIONS

|   | 30.06.2024 | 30.06.2023 |
|---|------------|------------|
| 5.1 Reliquat d'engagements résultant d'engagements de leasing | 903'434    | 1'089'637  |
| échéance 1 an   | 176'434    | 186'203    |
| échéance de 1 à 5 ans   | 697'920    | 699'874    |
| échéance 5 ans  | 29'080     | 203'560    |
| 5.2 Emplois à plein temps en moyenne annuelle                 | 15,5       | 16,0       |
| 5.3 Libération de réserves latentes                           | 0          | 0          |
| 5.4 Honoraires de l'organe de révision                        | 28'676     | 26'565     |
| 5.5 Engagements vis-à-vis des institutions de prévoyance      | 0          | 0          |

### 6. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS APRÈS LA DATE DE CLÔTURE DU BILAN

Après la date de clôture du bilan et jusqu'à l'adoption des comptes annuels par le comité, aucun événement supplémentaire susceptible d'affecter la pertinence des comptes annuels au 30.06.2024 ou nécessitant une publication à cet endroit n'est survenu.

Ce rapport annuel existe aussi en langue allemande. La version allemande est déterminante.

Ce rapport paraît à partir du 22 novembre 2024 en ligne sous forme numérique et élargie sous **report.sfl.ch**

---

**ÉDITEUR**

Swiss Football League (SFL)  
Maulbeerstrasse 10  
3011 Bern

Case postale  
3001 Bern

+41 31 552 18 00  
info@sfl.ch  
www.sfl.ch

---

**RÉDACTION**

Swiss Football League

---

**TEXTES**

Nik Schwab, Zürich  
Philippe Guggisberg, SFL

---

**DESIGN/RÉALISATION**

Hej, Zürich

---

**CODING WEBSITE**

Format17, Zürich

---

**LITHOGRAPHIE**

Roger Bahcic, Saint-Gall

---

**FOTOS**

Freshfocus GmbH, Villmergen

2024 © Swiss Football League